

**Motifs de la décision prise suite aux commentaires du public
Consultation du 15 avril au 6 mai 2021**

**Projet d'arrêté
portant modification du site Natura 2000
« le Lez »**

Un avis sur le projet d'arrêté portant modification du site Natura 2000 « Le Lez » a été émis lors de la phase de consultation publique.

Pour assurer la cohérence écologique du périmètre du site Natura 2000 et pouvoir assurer une gestion efficace, la méthode a consisté à intégrer au moins une parcelle cadastrale de part et d'autre du cours d'eau afin que les milieux naturels et semi-naturels adjacents puissent être gérés. La délimitation précise des contours s'est réalisée en considérant les limites naturelles (intégration des unités écologiques dans leur ensemble) et les limites artificielles du site.

La traduction de l'arrêté de modification des ZSC en droit français intervient après la diffusion des listes biogéographiques au journal officiel de l'Union Européenne. Ainsi la traduction en droit français peut intervenir plusieurs mois après la mise à jour des FSD.

Dans ces conditions, il est donc décidé de conserver le projet d'arrêté dans la version soumise à la consultation du public.